



Lignes directrices sur les zones tampons du Parc

Description

Les zones tampons sont la propriété d'Heritage Village Master Unit Owners Association (HVMU) et ne sont pas une extension de la propriété des propriétaires.

Cette directive vise à clarifier la compréhension de propriétaires vis-à-vis la limite de leurs terrains.

Définitions

'**Propriétaire**' est le propriétaire enregistré que ce soit une ou plusieurs personnes ou une compagnie.

« **Zone tampons** » comprennent :

- Le côté nord de la 32e Court adjacent au Starlite;
- L'arrière de toutes les propriétés entourant le grand et le petit lac;
- L'arrière des propriétés du côté est de la 6e Terrace;
- L'arrière des propriétés du côté ouest de la 2e Terrace et
- L'arrière des propriétés du côté sud de la 37e Court.

Principes directeurs

Le Conseil d'administration n'autorisera aucuns travaux de quelque nature qu'il soit qui touche les zones tampons.

Ceci inclus la réparation ou l'enlèvement des murs bordant les lacs, ainsi que les quais existants.

Si un propriétaire a un problème avec la zone tampons il doit en aviser le conseil d'administration le plus tôt possible et ne pas essayer de régler le problème pour lui-même.

Il n'est pas permis de stationner sur n'importe quelle zone tampon.

Guidelines on Park Buffers

Description

Buffers are the property of Heritage Village Master Units Owners Association (HVMU) and are not an extension of *owners'* property.

This guideline seeks to clarify *owners'* understanding of buffers and the limits of their property.

Definitions

"**Owner**" shall mean and refer to the record owner whether one or more persons or Entities

"**Buffer**" includes the following:

- The north side of 32nd Court adjacent to Starlite;
- The rear of all properties surrounding the large and small lake;
- The rear of the properties on the east side of 6th Terrace;
- The rear of the properties on the west side of 2nd Terrace and
- The rear of the properties on the south side of 37th Court.

Guidelines

The Board of Directors will not authorize any work of any kind on any buffers.

This includes landscaping, the installation, repair or replacement of walls or docks on either of the Park lakes.

Issues with any buffers must be brought to the attention of the Board of Directors. Do not attempt to remedy the problem yourself.

Parking on any buffer is not permitted.

Pour voir les zones tampons en détail, veuillez consulter le site Web d'Okeechobee County Property Appraiser à l'adresse : <http://www.okeechobeepa.com/gis/>.

Si vous ne savez pas où sont les bornes qui délimitent votre terrain, svp consulter le conseil d'administration ou un arpenteur-géomètre.

Entrée en vigueur

Ces lignes directrices entrent en vigueur cinq jours après l'approbation du conseil d'administration.

**Approuvé lors de la réunion publique tenue
2022-03-18**

To view the buffer zones in detail, please visit the Okeechobee County Property Appraiser website at: <http://www.okeechobeepa.com/gis/> .

If you are unsure of the location of the boundaries that delimit your property, please consult the Board of Directors or a land surveyor.

Effective Date

These guidelines become effective five days after approval by the Board of Directors.

Approved at the public meeting held 2022-03-18

Ebauche / Draft
2022-02-28